Conseil communal de Jalhay du 23 février 2026

10 points étaient à l'ordre du jour de la séance publique. Tout d'abord, à l'unanimité, le Conseil a :

- pris connaissance du rapport d'activités 2025 de la Commission locale pour l'énergie (CPAS). Il s'agit des situations où le CPAS doit intervenir en cas de non-paiement des énergies par des citoyens.
- décidé de reporter l'exposé du rapport d'activités 2025 de la Conseillère énergie.

Ensuite, l'échevin de l'urbanisme Dimitri Houssa a présenté l'avant-projet du Schéma de Développement Communal (SDC). N'ayant pas participé aux réunions techniques sur cette thématique, l'ancien bourgmestre Michel Fransolet a posé de nombreuses questions et mis en en évidence des problèmes dans cet avant-projet.

Dans le cadre du SDC, des transferts de zones à construire sont prévus et la Commune perdrait ainsi une grand partie de son patrimoine. Certaines zones d'aménagement communal concerté (ZACC) passeraient en zone agricole, notamment celle de Cokaifagne, où il y a une fiche projet de la Commission locale de développement rural (CLDR) approuvée par la région wallonne.

Le conseiller de la majorité Francis Lerho a aussi insisté sur la perte éventuelle de valeur d'une centaine de terrains jouxtant les centralités, les clauses urbanistiques devenant plus contraignantes.

Le groupe Vision a également souligné la fragilité technique de l'avant-projet.

Le point du SDC a été finalement recalé. Les 4 conseillers du groupe Vision présents, les conseillers Michel Fransolet, Francis Lerho, Bastien Laurent, l'échevin Michel Parotte et la présidente du CPAS Noëlle Willem ont voté contre, le conseiller Pierre Jacquemin s'étant abstenu.

Cette situation marque clairement une fracture dans la majorité et inquiétera probablement nos concitoyens quant à la bonne gestion de notre commune dans un tel climat.

Malgré l'avis négatif de l'opposition et du conseiller de la majorité Francis Lerho, le Conseil a décidé de reporter le Plan triennal d'actions (Politique du logement), l'avant-projet du SDC n'ayant pas été approuvé.

Enfin, à l'unanimité, la Conseil a :

- pris acte du rapport relatif à l'emploi de travailleurs handicapés (personnel communal : 3,62 équivalents temps plein, situation au 31 décembre 2025).
- approuvé les conditions et du mode de passation du marché en vue d'acquérir une remorque surbaissée à deux essieux, avec rampe d'accès et ridelles et du

marché de travaux relatif à l'entretien de voirie 2026, route de Hockai (longueur : 1200 mètres, montant estimé : 160.000 € TVAC).

- abrogé et adopté le Règlement de taxe communale sur les nuitées (exercices 2026 à 2031) suite à une erreur dans le document initial.
- décidé d'octroyer un prêt au Royal Football Club (RFC) Sart-lez-Spa. Cela concerne une avance de trésorerie de 40.000 € dans le cadre d'un raccordement électrique pour pallier une insuffisance de puissance.
- adopté un avenant au contrat de collaboration avec la Société Verviétoise pour la Protection des Animaux (SVPA). La contribution passe de 0,22 € à 0,25 € par habitant.

Dans les divers, nous apprenons via le groupe Vision que :

- l'affectation du camping Spa d'Or (repris par Fedasil) ne va pas changer ; sa capacité d'accueil n'augmentera pas. Les riverains ont envoyé un courrier à la commune pour faire part de leurs inquiétudes et ils vont recevoir une réponse à ce propos.
- le dossier de demandes de travaux au cimetière de Solwaster va être réintroduit suite à un problème de niveaux non pris en compte par le bureau d'étude de la région wallonne initialement en charge.
- certaines salles de la Commune sont en attente du rapport de sécurité suite à des travaux. Les pompiers vont repasser prochainement.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC